

Réunion du 21 mars 2026

Présents : les 15 élus du 15 mars dernier

Installation des conseillers municipaux

Après le mot d'accueil du maire sortant, il est demandé à Dominique BOURGEOIS, doyen d'âge, de présider la réunion. Celui-ci lit le PV des élections du 15 mars dernier : avec 355 suffrages exprimés obtenus, il déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux Monsieur Alain SENTIER, Madame Lucie BACHELLERIE, Monsieur Dominique BOURGEOIS, Madame Valérie BERGON, Monsieur Roland ESTEPHAN, Madame Francine LESCURE, Monsieur Jean-Pierre FAURE, Madame Virginie MONTALI, Monsieur Francis JUILHARD, Madame Marie-Elise NOILLAC, Monsieur Baptiste PELISSIER, Madame Clémentine SENTIER, Monsieur Julien REVEILLON, Madame Françoise VIDALIE et Monsieur Ludovic SAUVIAT, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Election du maire

Pour l'élection du maire et des adjoints, le plus jeune des élus Baptiste PELISSIER est désigné secrétaire, avec 2 accesseurs (Lucie BACHELLERIE et Marie-Elise NOILLAC).

Seul candidat : Alain SENTIER

Résultat du vote : 14 bulletins pour Alain SENTIER + 1 vote blanc (enveloppe vide)

Alain SENTIER est donc élu maire.

Le maire réélu remercie les élus et rappelle brièvement les principales caractéristiques de la commune : habitat dispersé, contraintes urbanistiques sur le secteur du bourg, information sur le personnel communal, etc.

Il précise que la réunion de ce jour répond à une réglementation très stricte, d'où le formalisme employé.

Election des adjoints

La loi prévoit que le nombre d'adjoints soit de 30 % des élus pour les communes (maximum autorisé). Depuis 1995 : 4 adjoints à Gimel. Le maire soumet ce dispositif qui est validé par les élus. Puis il propose une liste au conseil qui prévoit la parité. Proposition par ordre de rang : Valérie BERGON, Jean Pierre FAURE, Marie Elise NOILLAC, Dominique BOURGEOIS.

Les élus procèdent au vote.

Résultats : 14 bulletins avec la liste complète + 1 enveloppe vide.

Les 4 adjoints sont élus selon l'ordre présenté.

Charte de l' élu local : (Julien REVEILLON assure désormais le secrétariat)

La loi oblige à faire la lecture de la Charte de l'élu local, ce que fait le maire (un exemplaire papier est distribué à chacun). Il revient et insiste sur la notion de conflits d'intérêts.

Indemnité de fonctions :

Sans délibération contraire, les montants prévus par la loi pour les communes de moins de 1000 habitants et plus de 500 sont : 1820.96 € brut mensuel pour le maire (44.3 % de l'indice de la fonction publique) + 483.81 € pour les adjoints (11.77 %).

Le maire propose de les ramener à 1068.73 € pour le maire (26 %) et 287.74 € pour les adjoints (7 %)

Economie pour la commune après proposition du maire : 18 438 € par an.

Le conseil délibère favorablement.

Représentants communauté de de communes, syndicats intercommunaux :

- Communauté d'Agglo (Tulle Agglo) : 1 siège + 1 suppléant : Alain SENTIER va occuper le siège de titulaire. Le 1er adjoint et le 2ème adjoint déclinent le poste de suppléant. Le 3ème adjoint accepte le poste de suppléant.

Les conseillers municipaux qui le voudront, pourront par la suite se positionner sur des commissions au choix, dans tous les domaines de compétences de l'Agglo.

- Syndicat d'électrification de Bar Montane Treignac : 2 représentants titulaires + 2 suppléants.

Vote à main levée : accords pour que Jean Pierre FAURE et Dominique BOURGEOIS soient titulaires, élus à l'unanimité. Francis JUILHARD et Ludovic SAUVIAT comme suppléants, élus à l'unanimité.

- Syndicat des eaux des deux vallées (23 communes) : 2 représentants titulaires + 2 suppléants

Vote à main levée : accords pour que Francis JUILHARD et Baptiste PELISSIER soient titulaires, élus à l'unanimité. Jean Pierre FAURE et Ludovic SAUVIAT comme suppléants élus à l'unanimité.

Normalement c'est l'Agglo qui est responsable de l'eau, mais elle l'a déléguée aux Syndicats.

Autre sujet :

Plan communal de sauvegarde (PCS) a été réalisé avec l'aide de la DDT. Plan de prévention en cas de catastrophe. Gimel identifié avec le risque inondation (car incident en 1960). Risque aussi lié à la circulation des grands axes routiers (autoroute) et chemin de fer.

Dans chaque village, c'est l'élu qui est le « responsable » sécurité en cas de catastrophe.

A noter que la commune dispose d'un groupe électrogène de 60 kVA.

Commissions municipales :

- Affaires sociales : voir Corrèze Autonomie
- Finances et affaires générales : Valérie BERGON, Julien REVEILLON, Francine LESCURE, Françoise VIDALIE, Elise NOILLAC, Jean Pierre FAURE et Dominique BOURGEOIS.
- Information et communication (2 réunions par an) : Valérie BERGON, Virginie MONTALI, Clémentine SENTIER, Elise NOILLAC, Lucie BACHELLERIE, Francis JUILHARD et Roland ESTEPHAN
- Affaires scolaires (au moins 3 conseils d'école par an) : Valérie BERGON, Francine LESCURE, Ludovic SAUVIAT, Elise NOILLAC
- Tourisme, patrimoine, culture, loisirs et vie associative : Valérie BERGON, Françoise VIDALIE, Clémentine SENTIER, Virginie MONTALI, Elise NOILLAC, Lucie BACHELLERIE, Francine LESCURE et Francis JUILHARD.
- Travaux : Roland ESTEPHAN, Jean Pierre FAURE, Ludovic SAUVIAT, Baptiste PELISSIER, Dominique BOURGEOIS et Francis JUILHARD.
- Services : Roland ESTEPHAN, Jean Pierre FAURE, Ludovic SAUVIAT, Baptiste PELISSIER, Dominique BOURGEOIS, Francis JUILHARD, Valérie BERGON et Elise NOILLAC
- Urbanisme : Julien REVEILLON, Valérie BERGON, Baptiste PELISSIER, Clémentine SENTIER, Virginie MONTALI, Jean Pierre FAURE, Dominique BOURGEOIS.
- Affouage (forêt de Chadon) : Jean Pierre FAURE, Lucie BACHELLERIE, Francine LESCURE, Clémentine SENTIER, Virginie MONTALI. Texte de 1412 : droit d'affouage aux habitants des hameaux de Touzac, Mars, le Bourg et la Bitarelle, avec coupe de bois tous les ans.

Le maire rappelle qu'il y a possibilité de changer de commissions en cours de mandat, mais aussi de créer une commission à tout moment.

Le maire informe sur la Commission des Impôts (CCID). On doit proposer une liste de 24 membres de la commune qui ne sont pas élus, 12 sont tirés au sort par la DGFiP pour être commissaires. Prioriser des retraités car les réunions sont en journée.

1ère commission à se réunir : les Finances car vote des budgets primitifs avant le 30 avril 2026.

Affaires diverses :

Francis JUILHARD évoque le sujet de la gestion des déchets. Le maire rappelle que la commune n'a pas compétence sur le sujet (donc faire attention dans la communication). Problème crucial à venir de la tarification actée par le nouveau schéma de collecte. Pour rappel, initiative de la commune sur le ramassage des

encombrants (une fois par an) et des déchets verts (à la demande, mais service payant).